Commission permanente du 30 mars 2018 - Rapport n° 4



Direction de l'Insertion

Service de l'offre d'insertion et des partenariats

2 : 04.13.31.73.76

Organisme: CENTRE SOCIO-CULTUREL D'ENDOUME

N° dossier : 2017.10/195

Pôle d'insertion: Pôle 1(Marseille $6^{\text{ème}}$, $7^{\text{ème}}$ et $8^{\text{ème}}$ arrondissements)

Intitulé de l'action : épicerie solidaire d'Endoume

Avenant sans aucune incidence financière

AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2016.11/197 « Epicerie Solidaire d'Endoume »

Entre

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente Madame Martine VASSAL, autorisée à signer la présente convention par délibération n° de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 30 mars 2017.

Ci-après désigné le Département

et

L'association épicerie solidaire d'Endoume

Adresse: 285, rue d'Endoume 13007 MARSEILLE

Représentée par Mme / M.....ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu de sa qualité de Président(e) ;

ci-après désignée l'Organisme,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du Patrimoine,

Vu la délibération n° 4 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 31 mars 2017, relative à l'adoption du Programme Départemental d'Insertion (PDI) pour les années 2017-2019;

Vu la délibération n°8 de la Commission permanente en date du 31 mars 2017 décidant d'accorder une subvention pour la réalisation de cette action;

Vu la délibération n° XX de la Commission Permanente du 30 mars 2018.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Modification de l'article 11 « Durée de la convention »

La date d'échéance de la convention prévue initialement au 31 mars 2018 est prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2018, conformément à l'article 11 qui stipule que «la date prévisionnelle peut être reportée dans la limite maximale d'un an pour tenir compte d'éventuels obstacles à la réalisation de l'action».

Les autres articles de la convention restent inchangés.

D 4	
INTA	•
1/41	

Signatures

Pour l'Organisme
(avec tampon de l'organisme)
La Présidente de l'organisme

La Vice-présidente du Conseil départemental

N / '	Mme	Madame	Morino	DI	CTC)D	TNI	
IX/I /	Mme	Madame	Marine	PI	. > 1 ()K	IΝ	. ()